

Les enfants dans le spectacle vivant : Quand faut-il les rémunérer ?

Xavier Denaiffe



Rencontres
café
Choral

17 octobre 2024

Bienvenue à toutes et tous !

Les enfants dans le spectacle vivant : Quand faut-il les rémunérer ?

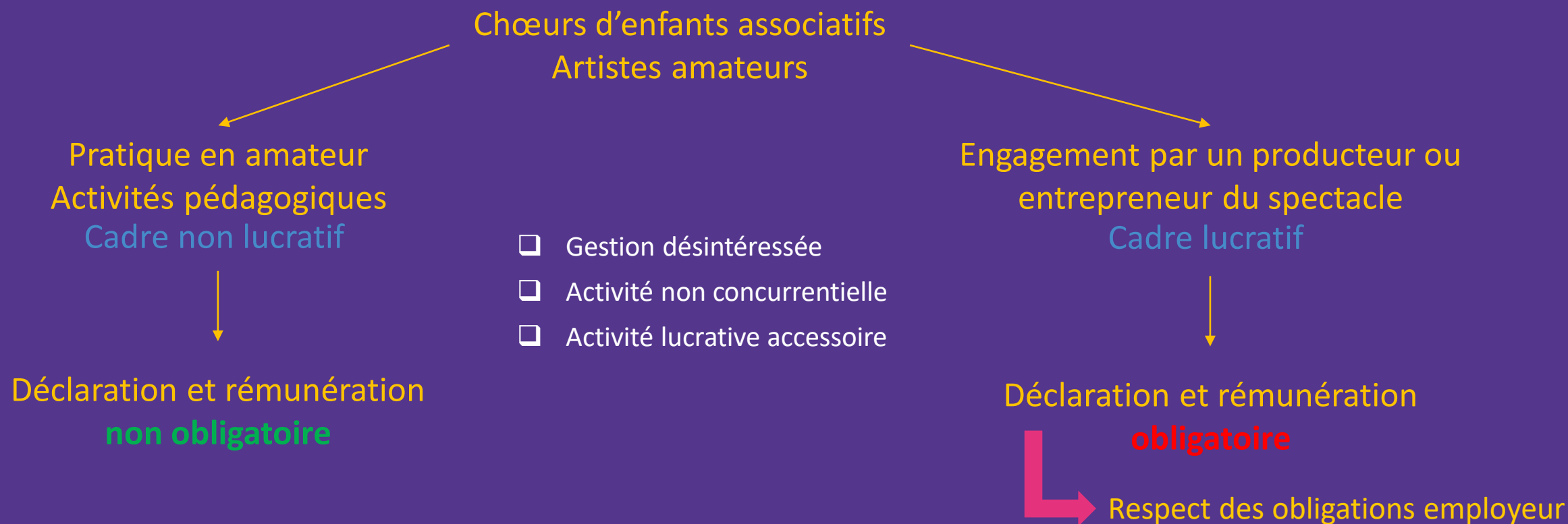
Sommaire

- Tour de table
- Le cadre général et préconisations
- Échanges



***Rencontres
café
Choral***

Le cadre général



Procédure d'un engagement dans un cadre lucratif

1. Accord des responsables légaux et de l'enfant :

- En dessous de 13 ans : accord des responsables légaux
- À partir de 13 ans : accord des responsables légaux et de l'enfant

2. Contrat

3. Certificat médical

4. Demande d'autorisation administrative par l'employeur

1 mois avant 1^{ère}
répétition

Préfecture
DDETS

Commission
départementale

OUI

réponse sous
1 mois

NON

Pas de
réponse
= non

5. Rémunération :

- Part pour les représentants légaux (facultatif)
- Pécule

Caisse des Dépôts et Consignations
Bloqué jusqu'à la majorité ou émancipation

Les autorisations
peuvent changer d'un
département à un autre

Les dérogations possibles

Artistes amateurs + artistes professionnels = Artistes sur scène = présomption de salariat = rémunération

SAUF SI **dérogation** si l'organisateur a une convention avec une collectivité :

- Accompagnement de la pratique amateur
- Valorisation des groupements d'artistes amateurs

SAUF SI **Spectacle non lucratif avec des artistes amateurs** : pas de rémunération



Ressources

chant
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES
RENCONTRES

Accompagnement prise en main Intranet À Cœur Joie

6 novembre Contact : mdubu@choralies.org

Prochains Café Choral

13 novembre : le partage de plateau entre amateurs et professionnels

9 décembre : Valoriser le bénévolat

5 février : Recruter un chef de chœur – méthodologie et diffusion *avec le soutien du FDVA*

13 février : La rémunération du chef de chœur

10 mars : Engager un intervenant artistique ou un artiste

www.choralies.org/ressources

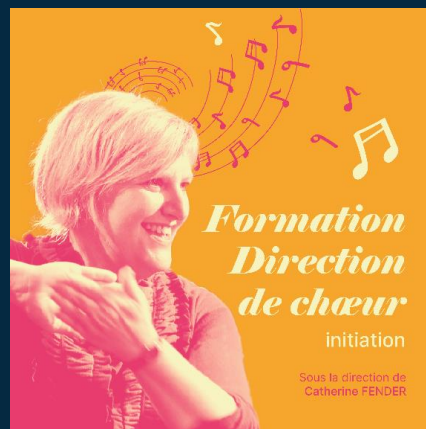


Ressources

chant
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES
RENCONTRES

Les prochaines formations à la direction de chœur





Ressources

chant
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES
RENCONTRES

Contacts

Xavier Denaiffe
Chargé de développement réseau associatif

xdenaiffe@choralies.org
04 72 19 83 47

www.choralies.org/ressources

Quand faut-il rémunérer un artiste ?

